



FICHE d'information n° 4

Traitement du glaucome chronique à angle ouvert par laser

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Vous êtes atteint d'un glaucome chronique à angle ouvert qui menace votre vision. Votre ophtalmologiste vous propose un traitement par laser qui peut stabiliser votre glaucome.

Cette fiche contient une information sur l'opération qui vous est proposée, sur ses résultats et sur ses risques.

Le glaucome chronique

Cette maladie de l'oeil atrophie progressivement le nerf optique. Elle détériore insidieusement le champ visuel et menace de cécité.

Parmi ses multiples causes, la plus fréquente et la plus importante est l'existence d'une pression trop élevée dans l'oeil.

Seul votre ophtalmologiste est qualifié pour évaluer la nocivité ou non du niveau de cette pression en tenant compte des autres données de l'examen de votre oeil : état du nerf optique et du champ visuel en particulier.

Pourquoi traiter par laser

Il existe 3 méthodes pour abaisser la pression : les collyres, le laser et la chirurgie. Votre ophtalmologiste vous propose celle qu'il estime la plus apte à préserver le plus longtemps possible votre vision.

Le traitement laser du glaucome chronique à angle ouvert

Le traitement laser a pour objectif d'abaisser la pression intra-oculaire en favorisant l'évacuation du liquide de l'oeil. Un laser à l'Argon est utilisé de façon habituelle, mais d'autres lasers sont utilisables.

- **Hospitalisation** : L'intervention s'effectue en ambulatoire : le patient est assis

devant l'appareil.

- **Anesthésie** : Une anesthésie oculaire locale par gouttes rend possible l'application d'un verre sur l'oeil.
- **Procédure laser** : Elle s'effectue en général en deux séances, espacées de quelques jours ou semaines.
- **Incidents ou difficultés peropératoires** : ils sont rares et imprévisibles. Quelques douleurs peuvent être ressenties. Une hémorragie peut survenir, toujours minime.

Evolution postopératoire habituelle

- Un certain degré d'irritation ou d'inflammation oculaire, ainsi qu'une accentuation momentanée des difficultés visuelles peuvent être observés.
- Une élévation transitoire de la pression intra-oculaire est habituelle : elle nécessite parfois le renforcement momentané du traitement.
- Les soins sont réduits à l'instillation de gouttes et à la prise éventuelle de comprimés pendant une période qui sera précisée par votre ophtalmologiste.
- L'efficacité du traitement laser se juge au bout de quelques semaines. Dans la plupart des cas la pression intra-oculaire est abaissée.
- Comme pour tout traitement antiglaucomateux, la durée d'action du laser est imprévisible, ce qui impose un contrôle ophtalmologique régulier. La poursuite associée d'un traitement médical est parfois nécessaire. En cas d'échec, un traitement chirurgical peut être recommandé.
- La normalisation de la pression intraoculaire par le laser constitue un moyen de ralentir le processus d'atrophie du nerf optique. L'évolution du glaucome peut cependant se poursuivre si d'autres facteurs, en particulier circulatoires, interviennent. Le traitement ne peut en aucun cas prétendre améliorer l'état de la vision.

Les complications du laser dans le glaucome chronique

- Un **malaise** pendant le traitement ou immédiatement après comme pour tout examen avec verre de contact.
- Une **élévation durable de la pression oculaire** qui peut conduire à envisager un traitement chirurgical,
- Une infection de l'oeil.

Votre ophtalmologiste est disposé à répondre à toute question complémentaire que vous souhaiteriez lui poser.

Les dispositions réglementaires font obligation au médecin de prouver qu'il a fourni l'information au patient. Aussi vous demande-t-on de signer ce document dont le double est conservé par votre médecin.

Je soussignéreconnais que la nature de l'examen ou de l'intervention, ainsi que ses risques, m'ont été expliqués en termes que j'ai compris, et qu'il a été répondu de façon satisfaisante à toutes les questions que j'ai posées.

J'ai disposé d'un délai de réflexion suffisant et

donne mon accord

ne donne pas mon accord

pour la réalisation de l'acte qui m'est proposé.

Date et Signature:

EDITE ET DIFFUSE POUR LE SYNDICAT NATIONAL DES OPHTALMOLOGISTES DE FRANCE
PAR OPH-COMMUNICATION SARL - 1, RUE DES PUCELLES - 67000 STRASBOURG
- TÉL 03 88 35 01 09 - FAX 03 88 25 51 90